





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2017-245**

Séance publique du

10 mai 2017

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20170510- lmc1109509-DE-1-1
Date de signature : 12/05/2017
Date de réception : vendredi 12 mai 2017
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS AUX CLUBS SPORTIFS / AVENANTS AUX
CONVENTIONS DE SUBVENTIONS AFFÉRENTES**

Le 10 mai 2017 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 04/05/2017, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Catherine ROUVIER, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Ravi ANDRE à Madame Liliane PIERRON, Madame Charlotte DE BUSSCHERE à Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Sylvain DIJON à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Madame Muriel HERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Gaëlle LENFANT à Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Claude MAINA à Madame Abbassia BACHI, Mme Arlette OLLIVIER à Monsieur Gerard DELOCHE, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE.

Excusés sans pouvoir :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Madame Coralie JAUSSAUD, Monsieur Jean-Jacques POLITANO.

Secrétaire : Gaëlle LENFANT

Monsieur Francis TAULAN donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Qualité de Vie
Direction des Sports

Nomenclature : 7.5
Subventions

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 MAI 2017

RAPPORTEUR : Monsieur Francis TAULAN
CO-RAPPORTEUR(S) : Mme AUGÉY Dominique

Politique Publique : 13-SOUTIEN A LA PRATIQUE DU SPORT ET INVESTISSEMENT LIE AUX ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

OBJET : ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS AUX CLUBS SPORTIFS / AVENANTS AUX CONVENTIONS DE SUBVENTIONS AFFÉRENTES- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Par délibérations successives, nous vous proposons d'apporter des aides financières aux clubs sportifs aixois, répondant à un service d'intérêt local et justifiant la participation de la Ville.

Aujourd'hui, il convient d'allouer des subventions dans le cadre :

- ✓ de subventions de fonctionnement aux associations sportives, représentant le solde de la saison sportive 2016/2017, telles que présentées en annexe **1.1**
- ✓ de subventions exceptionnelles pour l'organisation de manifestations sportives, telles que présentées en annexe **1.2**

Par ailleurs, conformément aux prescriptions de l'article VII des conventions d'objectifs qui lient la Commune et certains clubs sportifs, il est nécessaire d'adopter des avenants aux dites conventions, tels que présentés en annexes **2 et 3**.

Tous les dossiers de demandes de subventions ont été présentés le 6 avril 2017.

En conséquence, nous vous demandons chers collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'attribution de subventions de fonctionnement, telles que définies en annexe **1.1** pour un montant total de **132 550 €** sachant que la dépense en résultant sera imputée au budget de la Ville, sur les crédits ouverts au Budget Primitif 2017 et affectés au compte **924.15.6574.1100**, qui présente les disponibilités suffisantes ;

- **APPROUVER** l'attribution de subventions exceptionnelles aux clubs dans le cadre de l'organisation de manifestations sportives, telles que présentées en annexe 1.2 pour un montant total de **34 000 €** sachant que la dépense en résultant sera imputée au budget de la Ville, sur les crédits ouverts au Budget Primitif 2017 et affectés au compte **924.15.6748.1101**, qui présente les disponibilités suffisantes ;
- **ADOPTER** les avenants aux conventions d'objectifs, tels que définis en annexes **2 et 3**.
- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux Sports à signer ces documents.

DL.2017-245 - ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS AUX CLUBS SPORTIFS / AVENANTS
AUX CONVENTIONS DE SUBVENTIONS AFFÉRENTES-

Présents et représentés	: 50
Présents	: 40
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 50
Pour	: 50
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

Annexe 1.1 Ligne budgétaire : 924.15.6574.1100 / Disponibilités : 724 270 €

N° Tiers	NOM DE L'ASSOCIATION	OBJET	DIRECTION GESTIONNAIRE :			
			MONTANTS ATTRIBUES			SUBVENTION PROPOSEE
			Saison sportive 2014/2015	Saison sportive 2015/2016	Acompte saison sportive 2016/2017	Solde Saison sportive 2016/2017
64059	AIX GYM	fonctionnement général	1 000 €	1 000 €	–	1 000 €
		Pass'sport club	3 250 €	7 500 €	2 800 €	1 150 €
26593	AIX HANDISPORT	fonctionnement général	4 600 €	4 100 €	2 000 €	2 100 €
49412	AIX LES MILLES TENNIS DE TABLE	fonctionnement général	9 000 €	8 100 €	4 000 €	4 100 €
		Pass'sport club	5 320 €	4 100 €	2 100 €	450 €
25022	AIX UNIVERSITE CLUB ESCRIME	fonctionnement général	15 000 €	13 500 €	8 000 €	7 000 €
		Pass'sport club	3 020 €	3 000 €	900 €	1 250 €
25024	AIX UNIVERSITE CLUB FOOTBALL	fonctionnement général	16 000 €	14 400 €	7 200 €	7 200 €
		Pass'sport club	1 120 €	2 150 €	–	400 €
63827	AIX UNIVERSITE CLUB GYMNASTIQUE	fonctionnement général	2 000 €	2 000 €	–	3 000 €
		Pass'sport club	2 480 €	1 750 €	–	350 €
25021	AIX UNIVERSITE CLUB JUDO	fonctionnement général	7 300 €	6 600 €	3 300 €	3 300 €
		Pass'sport club	12 400 €	11 550 €	800 €	200 €
30062	AIX UNIVERSITE CLUB PENTATHLON	fonctionnement général	10 400 €	10 400 €	4 600 €	4 700 €
		Pass'sport club	7 870 €	5 000 €	1 000 €	2 000 €
28250	AIX UNIVERSITE CLUB TAEKWONDO	fonctionnement général	14 000 €	12 600 €	6 300 €	6 300 €
		Pass'sport club	1 500 €	750 €	–	800 €

25038	AIX UNIVERSITE CLUB RUGBY	Pass'sport club	1 550 €	2 515 €	800 €	700 €
38904	AIX VTT	fonctionnement général	9 000 €	8 100 €	4 000 €	4 100 €
50198	ALLIANCE SPORTIVE NORD AIX	fonctionnement général	9 500 €	8 550 €	4 200 €	4 300 €
9212	ANIMATION CULTURE SPORT FOYER RURAL DE PUYRICARD	Pass'sport club	3 670 €	3 300 €	600 €	400 €
11436	ASSOCIATION AMICALE ET SPORTIVE DU VAL SAINT ANDRE	fonctionnement général	6 000 €	5 400 €	5 700 €	6 300 €
11446	ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES MARINES ET SUBAQUATIQUES	fonctionnement général	500 €	500 €	–	500 €
37077	ASSOCIATION SPORTIVE ASPTT AIX EN PROVENCE	fonctionnement général	1 500 €	1 500 €	–	1 500 €
28093	ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE	fonctionnement général	2 000 €	2 000 €	–	2 000 €
67115	ASSOCIATION SPORTIVE GOLF CLUB D'AIX	fonctionnement général	1 500 €	1 500 €	–	1 500 €
88159	ASSOCIATION VOLLEY BALL AIXOIS	fonctionnement général	5 000 €	4 500 €	2 200 €	2 300 €
		Pass'sport club	1 100 €	2 200 €	–	250 €
16753	ATHLETIC PAYS AIXOIS	fonctionnement général	4 000 €	4 000 €	2 000 €	2 000 €
11058	BASKET CLUB MILLOIS	fonctionnement général	1 000 €	1 000 €	–	1 000 €
11434	BOULE D'ORBITELLE	fonctionnement général	500 €	500 €	–	500 €
11435	BOULE DE LA PETITE VITESSE	fonctionnement général	500 €	500 €	–	500 €

60440	BOWLING CLUB D'AIX	fonctionnement général	1 600 €	1 600 €	–	1 600 €
43739	BOXING CLUB LARBI MOHAMMEDI	fonctionnement général	6 000 €	6 000 €	–	6 000 €
94971	CLUB BALLON PASSION FRANCE	fonctionnement général	–	–	–	500 €
17689	CLUB CYCLOTOURISTE AIXOIS	fonctionnement général	500 €	500 €	–	500 €
15355	CLUB DE LA TOUR D'AYGOSI	fonctionnement général	5 000 €	5 000 €	2 200 €	2 300 €
		Pass'sport club	9 000 €	21 950 €	5 650 €	1 000 €
11071	CLUB SPORTIF DES MUNICIPALUX AIXOIS	fonctionnement général	500 €	1 000 €	–	1 000 €
25018	COMITE REGIONAL DU SPORT UNIVERSITAIRE	fonctionnement général	1 000 €	1 000 €	–	1 000 €
11438	COUNTRY CLUB AIXOIS	fonctionnement général	6 000 €	5 400 €	2 700 €	2 700 €
11073	CYCLO SPORT DU PAYS D'AIX	fonctionnement général	1 500 €	1 500 €	–	1 500 €
15676	DANSE HARMONIE	fonctionnement général	1 000 €	1 000 €	–	1 000 €
43529	ECHIQUIER DU ROY RENE	Pass'sport club	1 950 €	3 600 €	1 100 €	1 450 €
63551	FOOTBALL CLUB AIXOIS	fonctionnement général	8 500 €	7 650 €	3 800 €	3 800 €
15861	GROUPE UNIVERSITAIRE DE MONTAGNE ET DE SKI	fonctionnement général	1 000 €	1 000 €	–	1 000 €
60961	GYMNASTIQUE VOLONTAIRE JOIE ET SANTE	fonctionnement général	500 €	500 €	–	500 €
61924	GYMNASTIQUE VOLONTAIRE LUYNOISE	fonctionnement général	500 €	500 €	–	500 €
64248	GYMNASTIQUE VOLONTAIRE MIEUX VIVRE	fonctionnement général	500 €	500 €	–	500 €
33652	HARMONIE GYM ET NATURE	fonctionnement général	500 €	500 €	–	500 €
60284	MARCHE ET REVE	fonctionnement général	500 €	500 €	–	500 €

11456	MODEL AIR CLUB D'AIX	fonctionnement général	1 000 €	1 000 €	–	1 000 €
96282	PAYS D'AIXCALADE	Pass'sport club	–	–	550 €	500 €
25023	PAYS D'AIX NATATION	Pass'sport club	18 905 €	2 100 €	3 100 €	350 €
11090	PARACHUTE CLUB D'AIX	fonctionnement général	3 500 €	3 500 €	–	3 500 €
11095	PREMIERE COMPAGNIE DE TIR A L'ARC	fonctionnement général	1 000 €	1 000 €	–	1 000 €
		Pass'sport club	2 170 €	3 250 €	1 300 €	1 800 €
60391	SOCIETE DE TIR AMICALE ET SPORTIVE D'AIX	fonctionnement général	3 000 €	3 000 €	–	3 000 €
83367	SPORT SENIOR SANTE EN PAYS D'AIX	fonctionnement général	1 000 €	1 000 €	–	1 000 €

15354	SQUASH PASSION	fonctionnement général	10 000 €	9 000 €	4 500 €	4 500 €
60442	TAEKWONDO DU PAYS D'AIX	fonctionnement général	2 000 €	2 000 €	–	2 000 €
		Pass'sport club	2 800 €	3 350 €	1 000 €	1 000 €
88156	TENNIS CLUB ASPTT AIX	fonctionnement général	1 500 €	1 500 €	–	1 500 €
		Pass'sport club	–	–	–	100 €
35025	TENNIS CLUB DU JAS DE BOUFFAN	fonctionnement général	5 000 €	4 500 €	2 200 €	2 300 €
11425	UNION SPORTIVE DE PUYRICARD	fonctionnement général	17 200 €	15 100 €	7 500 €	8 000 €
						132 550 €

Annexe 1.2 Ligne budgétaire : 924.15.6748.1101 / Disponibilités : 35 500 €

N° Tiers	NOM DE L'ASSOCIATION	OBJET SUBVENTION - Subventions exceptionnelles : manifestations sportives 924.15.6748.1101	DIRECTION GESTIONNAIRE :		
			MONTANTS ATTRIBUES		SUBVENTION PROPOSEE
			Année 2015	Année 2016	Année 2017
10381	AMICAL VELO CLUB AIXOIS	Oganisation de la course cycliste La Ronde Aixoise	12 000 €	12 000 €	17 000 €
49412	AIX LES MILLES TENNIS DE TABLE	Organisation des 24H de tennis de table	2 000 €	2 000 €	7 000 €
25022	AIX UNIVERSITE CLUB ESCRIME	Organisation du championnat PACA	3 000 €	1 500 €	3 000 €
11435	BOULE DE LA PETITE VITESSE	Organisation du Grand Prix de la Ville	1 000 €	1 000 €	1 000 €
60440	BOWLING CLUB D'AIX	Organisation du tournoi open scratch handicap du soleil	1 000 €	1 000 €	2 000 €
11073	CYCLO SPORT DU PAYS D'AIX	Organisation de la journée découverte du vélo	-	500 €	1 000 €
43529	ECHQUIER DU ROY RENE	Organisation du tournoi rapide d'échecs	1 000 €	500 €	500 €
22839	EQUUS CHEVAL ET HANDICAP	Organisation d'un projet spécifique et sportif	-	-	1 000 €
35025	TENNIS CLUB DU JAS DE BOUFFAN	Organisation du tournoi la Provence	-	500 €	1 500 €
					34 000 €
TOTAL ANNEXES 1.1 ET 1.2				166 550 €	



AIX en PROVENCE
LA VILLE

ANNEXE 2

AVENANT N° 1
À la convention d'objectifs 2017

« AIX UNIVERSITE CLUB RUGBY »
N° de tiers : 25038

Il est établi un avenant :

ENTRE : LA COMMUNE D'AIX-EN-PROVENCE représentée par Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux Sports agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal N° 2017.....du 10 mai 2017, ci après dénommée la Commune

D'UNE PART

ET : L'association « AIX UNIVERSITE CLUB RUGBY », immatriculée sous le N° SIREN/SIRET: 439950783 00035 est représentée par Monsieur Jacky LECUIVRE, Président en exercice dument habilité par décision du conseil d'administration, dont le siège social est situé au stade Xavier GAUTHIER, Chemin des Infirmeries, 13090 Aix-en-Provence ci après dénommée l'Association

D'AUTRE PART

EXPOSE DES MOTIFS

Une subvention pour un montant de **36 380 €** a été attribuée au titre de 2017 par délibération N° 2017.163 du Conseil Municipal en date du 31 mars 2017 à l'association et a fait l'objet de la signature d'une convention d'objectifs entre les parties.

Aujourd'hui, conformément aux prescriptions de l'article VII de la convention suscitée, il convient d'allouer à cette association, une nouvelle aide financière laquelle nécessite l'approbation par le Conseil Municipal du présent avenant N°1 et son adoption par les deux parties signataires.

ARTICLE 1 : la Commune attribue à l'association une subvention d'un montant de **700 €** dans le cadre du solde du dispositif du Pass'sport Club 2016/2017.

ARTICLE 2 : Cette subvention sera versée à l'association à compter de sa notification

ARTICLE 3 : tout litige relatif à l'exécution du présent avenant relèvera de la compétence juridictionnelle du tribunal administratif de Marseille

Fait à Aix en Provence, le

Pour l'Association,
Nom Prénom
Qualité

Pour la Commune,
Nom Prénom
Qualité



AVENANT N°1
À la convention d'objectifs 2017

« PAYS D'AIX NATATION »
N° de tiers : 25023

Il est établi un avenant :

ENTRE : LA COMMUNE D'AIX-EN-PROVENCE représentée par Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux Sports agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal N° 2017. du 10 mai 2017, ci après dénommée La Commune

D'UNE PART

ET : L'association « PAYS D'AIX NATATION », immatriculée sous le N° SIREN/SIRET : 353822034 00016, représentée par Monsieur Jean Luc ARMINGOL, son Président en exercice, dont le siège social est situé Avenue des écoles militaires, 13100 AIX-EN-PROVENCE ci après dénommée l'Association

D'AUTRE PART

EXPOSE DES MOTIFS

Au titre de l'année 2017, une subvention pour un montant de **61 200 €** a été attribuée par délibération du Conseil Municipal N° 2017.163 du 31 mars 2017 à l'association et a fait l'objet de la signature d'une convention d'objectifs entre les parties.

Aujourd'hui, conformément aux prescriptions de l'article VII de la convention susvisée, il convient d'allouer à cette association une nouvelle aide financière, laquelle nécessite l'approbation par le Conseil Municipal du présent avenant N°1 et son adoption par les deux parties signataires.

ARTICLE 1 : La Commune attribue à l'association une subvention d'un montant de **350 €** dans le cadre du solde du dispositif du Pass'sport Club 2016/2017.

ARTICLE 2 : Cette subvention sera versée à l'association à compter de sa notification.

ARTICLE 3 : Tout litige relatif à l'exécution du présent avenant relèvera de la compétence juridictionnelle du tribunal administratif de Marseille.

Fait à Aix en Provence, le

Pour l'Association,
Nom Prénom
Qualité

Pour la Commune,
Nom Prénom
Qualité